

Réf. : PM/NS/LA- 2023 –

Dossier suivi par : Noel SCHERRER

Tél. : 03.23.84.87.09

Mail : Policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

Date : 02/02/2023



ARRÊTÉ N° 40/2023

ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION

Carnaval Castel

Le Maire de la Ville de CHATEAU-THIERRY,

Vu le Code la route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant que la Ville de Château-Thierry organise une déambulation à l'occasion du Carnaval Castel le samedi 18 février 2023 à 15h30,

Considérant la tenue du plan Vigipirate au niveau « urgence attentat » des mesures renforcées de sécurité sont à prendre pour la déambulation,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée de la déambulation,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : DÉAMBULATION :

Pendant la durée de la déambulation, qui se déroulera le samedi 18 février 2023 à 15h30, et qui empruntera l'itinéraire suivant :

- Départ place de l'Hôtel de Ville,
- Grande Rue, rue Jean de La Fontaine, rue de Fère,
- Avenue de Soissons, rue des Minimes,
- Arrivée Palais des Sports.

Les autorités de Police pourront interrompre momentanément la circulation des véhicules à son passage.





ARTICLE II : Les services de Police auront le droit d'interdire, de dévier, momentanément, la circulation sur les points qu'ils jugeront utiles, pour le bon ordre et la sécurité publique.

ARTICLE III : Les services techniques de la Ville seront chargés de la mise en place des barrières.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de Château-Thierry,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- Madame la Directrice du Pôle de Vie Locale et de la Communication de la Ville de Château-Thierry,
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police de Château-Thierry,
- Monsieur le Lieutenant-Colonel du Centre de Secours Principal de Château-Thierry,
- KEOLIS, RTA,
- La Poste,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Publié
Notifié) le 8/02/2023



La Maire-adjointe,
Déléguée à la sécurité et
la tranquillité publique.



Chantal BONNEAU